

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le trente du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

3 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Jacques ROY, Viviane CHABAUTY

Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 24 janvier 2018

DECHETS AVENANT N°1 A L'ENTENTE CENTRE DE TRI

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire D2017-047 concernant l'entente pour le centre de tri
- Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'entente pour une nouvelle période de 12 mois afin de mener à bien la réflexion sur l'aménagement d'un centre de tri

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- ✓ Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention d'entente intercommunautaire, pour la gestion du centre de tri de déchets recyclables de Bressuire, pour prolonger la validité de l'entente de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
- ✓ Approuve la modification du tarif de tri des déchets recyclables à 34 069 € HT, soit 2.64 % du coût total.
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180130-D2018008-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2018

Publication le : 13-02-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Avenant 1 entente centre de tri

PREAMBULE

Lors de la conférence d'entente du 9 novembre 2017 à Parthenay, les élus ont décidé de prolonger l'entente du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 afin de poursuivre l'exploitation du centre de tri, dans l'attente des résultats de l'étude Girus pour la création d'un centre de tri public et de l'étude des techniciens de l'entente sur la gestion de la période transitoire (2018-2022).

Cette décision, qui a été ratifiée par les organes délibérants des 4 collectivités, peut être formalisée sous forme d'un avenant n°1 à la convention initiale, en date du 1^{er} Juillet 2017.

Article premier : Durée

L'article 15 est complété ainsi qu'il suit : La convention d'Entente « Gestion du centre de tri des déchets recyclables de Bressuire » est prolongée de 1 an, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Postes de dépenses	Budget prévisionnel 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 € HT	Participation Agglo2b € HT	Participation CC Thouarsais € HT	Participation CC Airvaudais-Val du Thouet € HT	Participation CC Parthenay-Gâtine € HT	Participation CC Val de Gâtine € HT
Consommables – fournitures	100 000 €	59 541 €	11 403 €	2 642 €	21 417 €	4 996 €
Prestations de tri en cabine	580 000 €	345 341 €	66 140 €	15 322 €	124 221 €	28 976 €
Personnels Bas de Chaîne	260 000 €	154 808 €	29 649 €	6 869 €	55 685 €	12 989 €
Traitement des refus	105 000 €	62 519 €	11 974 €	2 774 €	22 488 €	5 246 €
Entretien – maintenance	140 000 €	83 358 €	15 965 €	3 698 €	29 984 €	6 994 €
Location engins de manutention	3 000 €	1 786 €	342 €	79 €	643 €	150 €
Amortissement résiduel	66 772 €	39 757 €	7 614 €	1 764 €	14 301 €	3 336 €
Intérêts des emprunts	2 500 €	1 489 €	285 €	66 €	535 €	125 €
Frais divers (assurance, taxes, ...)	8 000 €	4 763 €	912 €	211 €	1 713 €	400 €
Atténuation de charges (Verre)	-940 €	-560 €	-107 €	-25 €	-201 €	-47 €
Frais de structure 2%	25 287 €	15 056 €	2 884 €	668 €	5 416 €	1 263 €
TOTAL HT du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018	1 289 619 €	767 858 €	147 062 €	34 069 €	276 203 €	64 427 €
<i>Soit montant mensuel</i>		63 988 €	12 255 €	2 839 €	23 017 €	5 369 €
<i>Clé de répartition</i>		59,54%	11,40%	2,64%	21,42%	5,00%

Article 2 : Participation financière des parties

L'article 13 de la convention est complété ainsi qu'il suit :

Pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, le montant de la participation forfaitaire des 5 collectivités est modifié, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Les recettes de vente de papiers, qui proviennent de livraisons des collectivités sans contrat de reprise directe, seront intégralement reversées au terme de la convention, par l'Agglomération du Bocage Bressuirais aux collectivités concernées.

Les recettes liées à la récupération des verres sur la chaîne de tri viendront en atténuation de dépenses sur le budget consolidé de fin d'année.

Article 3 : Autres clauses

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Préfecture

079-200041416-20180130-D2018008-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2018

Publication le : 13-02-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48